

Date de dépôt : 7 janvier 2020

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et MM. Ana Roch, Thierry Cerutti, Florian Gander : Couches jetables versus couches lavables

Rapport de M^{me} Patricia Bidaux

Mesdames les députées et
Messieurs les députés,

La commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié la M 2545 durant ses séances des 3 et 10 octobre et du 14 novembre 2019 sous la présidence de M^{me} Marion Sobanek.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{mes} Anja Hajdukovic et Maëlle Guitton, qu'elles soient vivement remerciées pour leur travail.

Commission du 3 octobre 2019 : audition de M. Thierry Cerruti, 2^e signataire

M. Cerutti remercie les députés et députées d'avoir convié le groupe MCG à présenter la motion 2545. M^{me} Ana Roch, 1^{re} signataire, a déposé ce texte en partant du principe que les couches-culottes vendues par les grandes marques dont les américaines ont un coût pour la régie publique de Genève en termes de traitement des déchets et de pollution. La motion propose de revenir au système d'antan qui utilisait les couches réutilisables et lavables. Il s'agit d'inviter l'hôpital cantonal ainsi que les EMS à utiliser des couches lavables. En d'autres termes, il s'agit de remplacer le système jetable par du lavable et réutilisable pour les utilisateurs publics.

Questions des commissaires

Une députée PDC demande si l'impact écologique de ces couches réutilisables en termes de consommation d'énergie pour le nettoyage a été calculé et si le groupe MCG s'est renseigné sur le risque de transmission bactérienne par l'utilisation de couches lavables à l'hôpital. **M. Cerutti** répond que l'impact écologique n'a pas été étudié. Concernant l'hygiène, l'hôpital cantonal a divers outils réutilisables et désinfectés. Il invite la commission à visiter la blanchisserie de l'hôpital et à réaliser le haut niveau de décontamination. A son sens, il ne devrait pas y avoir de souci, même si le risque nul n'existe pas. Aujourd'hui, ils utilisent des produits en phase avec l'environnement. L'Etat et les communes sont pleinement dans l'écologie. Personnellement, il ne pense pas que l'usage des machines à laver pour les couches lavables coûtera plus cher que la destruction des couches jetables. La même députée pense qu'il est parfaitement possible de trouver des chiffres sur la consommation d'énergie du lavage des couches réutilisables.

Une députée PLR se demande si pour les nouvelles mamans qui découvrent le monde des bébés, cela ne rajouterait pas une préoccupation supplémentaire et n'amplifierait pas les inégalités avec les cliniques privées qui, elles, ont des couches jetables. **M. Cerutti** répond qu'il y a nécessairement des différences dans les prestations du secteur privé et du secteur public. Il ajoute que c'est au contraire un argument pour mettre en avant l'environnement dans l'hôpital cantonal contre des cliniques privées qui utilisent encore des couches jetables polluantes. N'ayant jamais été père, il peine à s'imaginer ce que représentent réellement les couches-culottes dans la vie d'une maman. Il termine en soulignant que les gens se mobilisent de plus en plus pour revendiquer la protection de l'environnement, la mobilité douce, etc. Cette thématique entre parfaitement dans le cadre de la protection de l'environnement.

Une députée PLR comprend que la motion se focalise sur la maternité et qu'elle cite quelques EMS. Elle demande si l'idée est d'étendre la problématique aux EMS. **M. Cerutti** ne s'oppose pas à étendre la motion par la suite aux EMS.

Une députée Ve salue cette proposition qui s'inscrit dans un mouvement d'échelle et pense que la motion mérite des informations sur les bilans. Soit les gens font la lessive par eux-mêmes, soit dans un cas comme celui-ci, il y a un système de collecte de lavage. Elle imagine qu'il y a plusieurs types de solutions envisageables. Elle comprend que la motion ne propose pas un système de collecte individuel. **M. Cerutti** répond que le but est que, de par l'exemplarité de l'Etat, les particuliers soient encouragés à faire de même. Il n'est pas contre l'idée de créer un métier avec un système de nettoyage. La

même députée pense que dans le public, certaines personnes seraient intéressées par ce genre de système. Elle indique qu'il y a eu de nouveaux développements qui rendent l'utilisation de couches réutilisables plus facile.

Une députée MCG raconte qu'en 1956, à la naissance de son petit frère, elle a observé sa mère rincer les couches dans la baignoire, puis les mettre dans une lessiveuse et les bouillir par la suite. A l'époque, c'était un système qu'ont connu des générations avec des couches en tissu propre qui ne transmettaient pas de germes. Elle précise qu'elle a vu des systèmes de collecte. En réalité, ils sont obligés d'utiliser un système de désinfection, et la question se pose de savoir si le fait de bouillir est une garantie suffisante ou s'il faut utiliser des produits désinfectants. Elle demande s'ils ont réfléchi aux risques d'allergie. Il lui est répondu que la commission doit engager un travail sur la désinfection, l'usage de produits chimiques ou biodégradables, etc. Il ne sait pas si l'auteur de la motion a d'ores et déjà réfléchi à ces sujets.

Une députée S indique qu'elle a utilisé durant plusieurs années des couches lavables pour ses enfants, impliquant qu'elle est en mesure de discerner les avantages et les inconvénients. Tout d'abord, sur l'aspect écologique elle est convaincue, mais elle est mitigée sur l'aspect de la fonctionnalité au quotidien qui demande une grande motivation. Etre dans l'incitation c'est une chose, mais passer entièrement aux couches lavables dans une structure telle que les HUG, c'est autre chose. C'est pourquoi elle se demande s'ils envisagent de garder les deux systèmes en parallèle ou bien d'uniquement privilégier les couches réutilisables aux HUG. Ensuite, elle rejoint les préoccupations de la députée MCG sur les questions d'hygiène. Les normes d'hygiène étant très élevées en milieu hospitalier, dans un système collectif avec des bébés à l'immunité faible, la question de la désinfection se pose sérieusement quant à la transmission des germes d'une couche à l'autre. Sans vouloir entrer dans des détails sur la couche lavable, elle explique que l'enveloppe de base de la couche doit être étanche afin de fonctionner. Les ébouillantage répétés l'usent et elle relève que le calcul entre fonctionnalité de la partie imperméable et le nombre de lavages n'est pas évident. Elle demande si les auteurs ont réfléchi à ces questions. Les calculs économiques doivent prendre en compte plusieurs facteurs dont le nombre d'utilisations de chaque couche lavable, le temps et la main-d'œuvre. Pour finir, elle rend attentif sur le fait qu'il n'est actuellement pas possible de trouver de petits modèles. Il faut attendre que le bébé ait au moins deux mois. Elle souhaite savoir si les auteurs ont réfléchi à ces enjeux en termes de faisabilité pratique. **M. Cerutti** rappelle que c'est une motion qui n'est pas contraignante et qui se dirige vers une impulsion. Il insiste pour que des professionnels des couches-culottes accompagnent la commission dans les

réflexions à mener. Il présume qu'il y aura un accompagnement avec une période d'essai à l'hôpital cantonal. Dans le cas où le projet ne fonctionnerait pas, il assure qu'il ne faut pas avoir peur d'avouer qu'ils se sont trompés. C'est un principe de management et de courage politique que de reconnaître ses erreurs. En ce qui concerne les germes, il indique que les germes peuvent entraîner des décès dans n'importe quelle institution. Il insiste encore une fois sur le fait que le système de blanchisserie de l'hôpital cantonal est impressionnant et il invite la députée S à aller le voir. Enfin, il n'est pas en mesure de lui répondre sur sa question des calculs économiques. Il pense qu'un professionnel sera en mesure de lui donner une réponse. Il ajoute que c'est à la commission, désormais, de se saisir des questions économiques et des tailles des couches, par exemple.

La présidente souhaite savoir si les auteurs de la motion se sont concertés pour exercer une pression sur les fabricants afin de produire des produits écologiques. Dès le moment où ils émettent une règle d'un minimum de déchets sur les couches-culottes, les producteurs s'adaptent. **M. Cerutti** explique qu'ils ont essayé d'imposer au privé la préférence cantonale. Il pense que c'est une mission pratiquement impossible que d'imposer la manière de produire des couches-culottes. Il pense qu'il s'agit d'une responsabilité des sociétés. Il ajoute que c'est une image marketing qui serait une plus-value pour eux. En politique, les députés ont peu de marge de manœuvre sur le privé, sauf s'ils déposent un projet de loi qui leur impose certaines règles.

La présidente ajoute que le plastique brûle bien et n'a pas besoin d'être enfoui. Pour les personnes âgées, l'usage des couches les moins chères et lavables est horrible au niveau du confort. En Allemagne, les milieux écologiques ont opté pour des couches en laine de mouton non traitée enduite de graisse du mouton qui garde une certaine étanchéité. Bien que cela soit « écolo », elle estime que c'est un concept épouvantable pour les enfants.

Une députée PDC affirme qu'en tant qu'infirmière, la stérilisation des couches ne devrait pas poser de problèmes. Elle souhaite connaître la quantité de couches jetables qui ont été utilisées par les HUG l'année dernière. **M. Cerutti** ne connaît pas ce chiffre. Elle ajoute qu'elle a trouvé sur internet que la maternité d'Avançon en France utilise des couches lavables. Elle demande s'il connaît le nombre d'enfants qui naissent aux HUG par année. **M. Cerutti** répond qu'il y a environ 3000 à 4000 naissances par année. La députée signale qu'il y a précisément 4213 naissances aux HUG contre 1033 dans cette maternité en France. Elle se pose des questions quant à la réalisation du système. Néanmoins, elle trouve encourageant que des

initiatives soient prises. Il existe, au Grand-Saconnex, une société qui s'occupent des récoltes de couches-culottes qu'elle propose d'auditionner.

Un député UDC fait remarquer qu'il n'est pas persuadé que le bilan énergétique des couches lavables soit favorable. En poussant à l'extrême l'idée de la motion, il faudrait interdire les mouchoirs en papier pour préserver les arbres, le papier ménage, le papier toilette et revenir au mode de vie d'il y a 40 à 50 ans. Bien qu'il soit favorable à ce que les producteurs s'orientent vers les produits écologiques, il pense qu'il faudrait se pencher sur des sujets qui touchent l'ensemble de la population comme la consommation numérique qui est actuellement deux fois supérieure à la consommation électrique de l'aviation civile. Il ajoute que, d'ici 2025, il est prévu que cette consommation double. C'est un sujet énergétique important sur lequel ils devraient tous faire un effort considérable.

Une députée MCG a cherché sur le site des HUG des statistiques. Elle précise qu'en moyenne, 11,5 bébés naissent par jour aux HUG. Sachant qu'un bébé est changé environ six fois par jour, cela représente 66 couches utilisées à la maternité. Elle est aussi allée voir sur les sites de vente de couches, et il y a des paquets de couches destinés au premier âge (3 kilos) qui existent. A titre d'information, elle ajoute que le prix d'une couche de taille petite s'élève à environ 50 centimes. Enfin, elle attire leur attention sur le fait que le changement de couche est suivi par un nettoyage du bébé qui peut se faire par un rinçage ou bien l'usage de lingettes chimiques. Elle a accouché deux fois dans des hôpitaux différents, l'un a fourni des lingettes et l'autre proposait de la ouate. Elle pense que c'est un sujet sur lequel ils devront aussi se déterminer.

Un député PLR remercie **M. Cerutti** pour sa présentation. Dans l'exposé des motifs, il est mentionné les différentes démarches mises en place dans un hôpital en France. Il demande s'ils ont de plus amples informations à ce sujet. **M. Cerutti** rappelle qu'il n'a pas rédigé cette motion et qu'il ne peut pas répondre à cette question. Il espère que, lors des auditions, ils obtiendront des réponses. Le même député insiste sur le fait qu'une expérience concrète est importante pour l'avancée des travaux.

Une députée MCG s'est rappelé qu'il y a eu une motion du Conseil municipal proposant que les crèches de la Ville de Genève utilisent des couches réutilisables. Elle ne se rappelle plus ce qui a été voté et pense que c'est un bon exemple de retour d'expérience.

La présidente note de chercher le rapport de la Ville de Genève sur la motion concernant l'emploi des couches lavables dans les crèches de la Ville.

Une députée PDC propose d'auditionner les HUG.

La présidente rejoint cette proposition. Elle laisse en suspens la question à poser à M^{me} Roch sur l'expérience de l'hôpital français.

M. Cerutti pense qu'il serait intéressant d'expliquer à ce dernier que la commission est saisie d'une motion sur le sujet et lui demander de se positionner par écrit. Il pense que c'est aussi valorisant pour un hôpital qu'un gouvernement souhaite obtenir des informations sur sa pratique.

La présidente rejoint **M. Cerutti**, mais elle a besoin de savoir exactement de quel hôpital il s'agit.

Une députée PLR indique que c'est écrit dans l'exposé des motifs.

La présidente cite « dans le deuxième hôpital de France, dans le Centre-Val de Loire en Normandie ».

Une députée PDC précise qu'elle a parlé de l'hôpital d'Avançon.

La présidente conclut que la commission auditionnera l'association Eco-couches du Grand-Saconnex, les HUG et contactera l'hôpital de Marne-la-Vallée en France.

Audition du 10 octobre 2019 : M^{me} Ariane Grazioli, responsable administrative de la Société Eco-couches

M^{me} Grazioli explique avoir créé une petite société de service « Eco-couches » avec son fils, en partant du constat qu'il était absolument impossible de développer les couches lavables sans service de nettoyage. Aujourd'hui, les parents sont surchargés et le temps qu'ils consacrent à l'intendance, ils ne le consacrent pas à leur enfant. Elle fait remarquer que les locataires qui vivent en ville ont peu accès aux buanderies. Les propriétaires font l'effort de mettre des buanderies, mais comme il faut les rentabiliser, certains interdisent les machines à laver dans les appartements.

Concernant certaines couches jetables, elle explique que des études ont démontré la présence de jusqu'à 50 produits chimiques, y compris des perturbateurs endocriniens, mais toutes les fabrications sont dans les normes européennes. Le problème c'est que les fabricants de couches, les fabricants de biberons, les fabricants d'habits et les fabricants de jouets ont tous le même discours, mais si on cumule le tout on dépasse très largement les normes européennes.

Elle rappelle que les couches jetables sont la 2^e ou la 3^e source de pollution dans le monde après les habits et les emballages. Rien que pour Genève, il y a 4500 tonnes de couches qui sont jetées. Certaines personnes avancent que les couches servent à alimenter les fours de Cheneviers, mais elle fait remarquer que la faible valeur calorifique des couches détruites par

incinération oblige les Cheneviers à charger les fours avec d'autres matériaux pour monter en température. Les couches jetables ne sont donc pas brûlées aussi facilement qu'on voudrait nous le faire croire, pour la simple et bonne raison qu'elles sont trop humides. Cela ne fait que nous coûter de l'argent.

Elle explique que leur société est une petite affaire familiale créée il y a quatre ans avec son fils. Pendant les deux premières années, ils ont un peu « pataugé ». Elle précise qu'ils ont toutefois eu beaucoup de chance de pouvoir compter sur des parents testeurs qui les ont guidés dans le choix des couches. Il y a en effet tellement d'offres différentes sur le marché qu'il était très difficile pour eux de faire ce choix pour les jeunes parents. Il est proposé aux parents une semaine d'essai gratuite. Elle souligne le fait que, grâce à leur société, ce sont 2 tonnes d'économies qui sont faites par mois, ce qui n'est pas rien, surtout qu'ils se sont débrouillés tout seuls pour mettre sur pied leur société. C'est le bouche-à-oreille qui fonctionne ainsi que les réseaux sociaux. Les parents satisfaits parlent de la société aux futurs parents et c'est comme cela que l'entreprise se développe.

Elle explique qu'actuellement ils doivent quitter leurs locaux et en recherche de nouveaux. Actuellement, ils travaillent chez eux, ce n'est toutefois pas très pratique puisque l'entreprise nécessite d'avoir deux pièces : une pièce pour le nettoyage et une pièce pour le pliage des couches afin de ne pas mélanger les flux « propre/sale ». Elle insiste sur le fait que l'hygiène est très importante, de manière générale, mais particulièrement pour les enfants.

Un député PLR demande quelle est la différence de coûts, pour un bébé, entre les couches jetables et les couches lavables. **M^{me} Grazioli** répond qu'ils ont cherché assidûment afin de proposer des prix bas, de façon à ce que ce service ne soit pas un service élitiste adressé uniquement aux gens qui ont suffisamment de moyens. Elle explique que le coût mensuel moyen des couches jetables de qualité pour un bébé est de 90 francs/mois. Avec le service Eco-couches, il faut compter 100 francs par mois. Mensuellement, le prix est presque le même entre les couches lavables et les couches jetables, mais il faut tenir compte du fait que les parents qui utilisent des couches lavables ont besoin d'en utiliser moins longtemps, les enfants devenant propres plus rapidement, soit entre 2 à 6 mois de moins qu'avec celles jetables. Les parents qui utilisent des couches lavables font donc des économies sur le montant total.

En France et aux USA, les couches lavables sont vendues à l'unité. Elle explique que leur société a pris la décision de proposer un forfait plutôt qu'un prix à l'unité pour éviter que les parents à faible revenu soient tentés d'attendre pour changer leur enfant. Elle précise que la société Eco-couches met gratuitement des couches supplémentaires à disposition des parents au

cas où les enfants sont malades. Elle indique d'ailleurs que le prix de la livraison est le même pour tout le monde. Elle explique qu'ils travaillent aussi sur la confiance puisqu'ils déposent les couches derrière la porte des parents. Elle précise qu'ils font les livraisons de nuit pour éviter la pollution liée aux embouteillages. Elle termine en déclarant qu'ils ont vraiment essayé de faire quelque chose d'écologique, de social, d'égalitaire et de solidaire pour que tous les parents qui le souhaitent aient accès à leur service.

Un député Ve demande de détailler un peu plus la solution qu'ils ont mise en place au sein de leur société. Il demande si la mise à disposition des couches se fait la semaine et comment se passe le stockage des couches sales en attendant de pouvoir les nettoyer. Il demande également avec quels matériaux sont faites les couches. **M^{me} Grazioli** répond qu'ils livrent les couches deux fois par semaine pour éviter que le stockage soit trop long. Elle explique qu'ils utilisent deux sacs de transport afin de bien séparer les flux propres/sales. Elle explique qu'ils mettent aussi à disposition des parents des seaux en plastique hermétiques (recyclés puisqu'il s'agit de ceux dans lesquels ils reçoivent les produits de nettoyage) pour éviter les odeurs. En ce qui concerne le matériau avec lequel sont faites les couches, elle explique qu'elles sont faites d'une couche extérieure en tissu PUL qui est imperméable et d'une couche intérieure en bambou. Elle explique que le bambou a l'avantage de sécher plus rapidement. Le séchage, après lavage, se fait à l'air avec un passage en séchoir pendant environ 20 minutes pour les adoucir.

Elle indique que les couches viennent de Chine, d'une société qui est certifiée GOTS. En Europe, il n'y a plus beaucoup d'industries de tissu. Elle explique qu'au début ils travaillaient avec PoPoLiNi et avec Bambinex, mais qu'ils ne savaient pas d'où venait le tissu. Le fait de prendre les couches en Chine permet aussi et surtout d'avoir des coûts plus bas. Elle explique également que lorsque cette société reçoit de grosses commandes, ils produisent plus de couches que leur commande, ce qui leur permet de les vendre ensuite à Eco-couches à un prix encore plus bas. Au final, on arrive à un coût de la couche qui est de 7 francs/pièce, transport et taxes comprises.

Elle explique que l'abonnement à leur société coûte 100 francs par mois, mais qu'ils n'auraient jamais pu proposer un prix aussi bas s'ils avaient pris des couches lavables européennes qui coûtent environ 15 francs l'unité. Pour pouvoir amortir les coûts, l'abonnement aurait dû se situer entre 120 et 130 francs/mois.

Un député Ve demande combien de fois il est possible de laver ces couches. **M^{me} Grazioli** répond que la durée de vie de leur couche mène au minimum jusqu'à la propreté de l'enfant, voire plus. Le député demande si cela signifie qu'une couche lavable dure jusqu'à 3 ans. **M^{me} Grazioli**

acquiesce et explique que les couches subissent une quantité de lavages très importante avec des désinfectants industriels oxygénés qui sont beaucoup moins polluants et qui ne risquent pas de provoquer d'allergie. Elle précise que les premières couches qui ont 3 ans et demi tournent encore. Elle explique également que les couches, lorsqu'elles sont reconditionnées pour un nouveau bébé, trempent dans une solution oxygénée très concentrée pendant 24h. Ils vérifient ensuite que le PUL n'ait pas souffert et qu'il n'y ait pas de fuite. Seulement après, les couches sont reconditionnées. D'autre part, tout ce qui revient à l'atelier propre ou sale est relavé pour s'assurer de l'hygiène.

Le même député demande si cela signifie qu'ils livrent les mêmes couches au même bébé. Il demande s'ils les marquent d'une façon ou d'une autre. **M^{me} Grazioli** acquiesce. Elle explique qu'il y a des couleurs qui permettent aux parents de vérifier que c'est bien les couches de leur bébé.

Une députée PDC remarque que la société Eco-couches a fait beaucoup de recherches avant de se lancer dans cette activité. Elle demande s'ils disposent d'une étude sur le bilan écologique des couches lavables par rapport à la consommation d'eau et de produits. **M^{me} Grazioli** propose de faire parvenir les liens des différentes études à la commission. Elle explique qu'en France, il y a toute une étude qui a été faite sur les couches lavables. Les Anglais ont aussi fait une étude par rapport à cela, mais ils sont arrivés à la conclusion qu'il n'y avait aucune différence entre les couches lavables et les couches jetables. En réalité, en analysant le rapport, on se rend compte qu'ils parlent de vieilles machines avec une qualité écologique moindre et qu'ils repassent les couches. Cette étude est donc totalement biaisée et fautive. Elle explique qu'il y a des gens qui se sont aussi posé la question de savoir si les couches lavables avaient un impact sur la marche de l'enfant. En réalité, les couches lavables ne font aucune différence. Elle termine en déclarant que les couches lavables s'utilisent exactement comme des couches jetables sauf qu'elles sont nettoyées et désinfectées. Les parents après avoir changé leur bébé mettent la couche jetable dans un sac et n'ont rien d'autre à faire.

La même députée remarque que la capacité d'absorption d'une couche jetable est d'environ 4 heures. Elle demande quelle est la capacité d'absorption d'une couche lavable. **M^{me} Grazioli** répond que cela dépend vraiment des enfants. Elle précise qu'il y a des inserts en bambou qui peuvent être ajoutés dans les couches pour qu'elles absorbent plus, surtout la nuit. Elle explique qu'actuellement leur société cherche des couches de toutes petites tailles suite à une sollicitation de la Maison des naissances qui souhaiterait diminuer son empreinte écologique. Mais les nouveau-nés ayant

de toutes petites cuisses, il peut y avoir des fuites. Il n'est donc pas très facile de leur trouver des couches idéales.

La même députée remarque qu'on parle beaucoup du développement durable et de l'aspect environnemental. Elle remarque que les couches de la société Eco-couches viennent de Chine. Elle demande si, au niveau des conditions sociales, il y a des garanties. **M^{me} Grazioli** répond que la société chinoise avec laquelle ils travaillent dispose du label GOTS qui vérifie qu'il n'y ait pas de produits dangereux dans la fabrication des couches, mais qui vérifie aussi les conditions sociales des travailleurs. Pour faire suite à la remarque de M^{me} Grazioli sur les couches qui sont lavées immédiatement, la même députée PDC demande comment les choses se passent le week-end. Ce à quoi il lui est répondu que, pour l'instant, ils ne peuvent pas se permettre d'employer du personnel en plus et qu'ils sont donc obligés de travailler le week-end. A un moment donné dans la vie, il faut se poser la question de savoir si on veut gagner plus d'argent ou si on veut en gagner mieux. Elle explique qu'ils ont personnellement fait le choix de gagner mieux, c'est-à-dire de faire quelque chose qui leur semblait important pour les nouvelles générations mais aussi pour l'environnement. Elle explique qu'ils ont vraiment essayé de trouver un compromis entre une bonne qualité du produit, qui est exigée par les clients suisses, et le côté social. Elle explique qu'ils ont connu quelques difficultés au début et que c'est seulement depuis une année que la société se développe bien. Malgré les départs de certains clients, elle indique qu'ils connaissent une augmentation d'environ 15 abonnés par année.

La même députée demande combien il y a d'abonnés au total. **M^{me} Grazioli** répond qu'il y a aujourd'hui 67 abonnés et 4 nouveaux inscrits qui attendent d'être livrés.

Une députée PLR remarque qu'il a été dit qu'il y avait une semaine d'essai possible pour les parents et elle demande pourquoi il y en a 20% qui renoncent. Elle demande quel est le taux de réussite à l'issue de cette semaine d'essai. **M^{me} Grazioli** répond que le taux de réussite est d'environ 80%. La raison des 20% qui renoncent est un renseignement qui pourrait être utile, mais elle explique qu'ils craignent de tomber dans des questions qui pourraient déranger, voire être ressenties comme harcelantes. Si les parents ne veulent pas continuer, c'est leur choix. La même députée explique que, suite à la présentation de la motion, s'est posée la question des couches lavables pour les nouveau-nés. Elle remarque que la société Eco-couches en propose sur son site, ce qui signifie que, même si elles ne sont pas fiables à 100%, des solutions existent. **M^{me} Grazioli** acquiesce. Elle explique qu'ils avertissent toujours leurs abonnés que ces couches ne sont fiables qu'à 60-

70%. Pour les parents qui couchent leurs enfants sur le dos, les couches lavables fonctionnent bien, mais pas pour les enfants qui sont couchés sur le côté. Dans de telles situations, ils proposent aux parents d'attendre que le bébé pèse 4 kg et leur proposent une nouvelle semaine d'essai gratuite, sans tenir compte de l'essai raté du départ.

Une députée PLR demande s'ils lavent toujours la couche complètement. Il lui est répondu que les couches sont toujours entièrement lavées. **M^{me} Grazioli** rappelle que les couches sont reconditionnées, c'est-à-dire qu'elles sont trempées dans une solution oxygénée très concentrée pendant 24h de façon à tout éliminer, y compris les éventuelles tâches résiduelles. Les couches qui subissent ce lavage spécial sont comme neuves. Ainsi les couches peuvent être transmises grâce au traitement spécial. La même députée PLR explique que la motion vise à équiper la maternité de couches lavables. Par définition, dans une maternité, les couches ne suivent pas le même enfant. Elle demande si elle pense que c'est gérable d'avoir des couches lavables à la maternité si on tient compte du fait qu'on doit faire un traitement complet à chaque fois. **M^{me} Grazioli** répond qu'il faut effectivement tremper les couches pendant 24h, mais qu'en termes de travail ce n'est pas très conséquent.

Une députée PLR demande si les couches ne s'usent pas plus rapidement. **M^{me} Grazioli** répond par la négative. Elle explique qu'ils ont des couches depuis plus de 3 ans et qu'elles sont toujours en bon état. La même députée continue en demandant, dans l'optique d'accroître la consommation à Genève de couches lavables, si le fait de commencer par la maternité serait vraiment la meilleure solution, surtout si on tient compte du fait que les couches lavables pour les nouveau-nés ne sont pas fiables à 100%. **M^{me} Grazioli** fait remarquer que ce n'est en effet pas la meilleure des solutions de commencer par la maternité tant qu'on n'aura pas trouvé la couche qui convient le mieux aux nouveau-nés. Dans un premier temps, elle considère qu'il faudrait sensibiliser les crèches, puisque certaines refusent systématiquement les couches lavables en raison de l'odeur des couches lavées par les parents. Les crèches sont aussi parfois réticentes à accepter les couches lavables, parce qu'elles permettent aux parents de savoir exactement combien de fois l'enfant a été changé.

Une députée S remarque que la seule problématique qu'il y a par rapport au partenariat que la société Eco-couches aurait avec la Maison de naissances est celle de la taille de la couche. **M^{me} Grazioli** acquiesce. Elle explique qu'ils ont trouvé un modèle qui pourrait aller, mais que le problème c'est qu'ils doivent en commander 600. La même députée poursuit en faisant remarquer que cela signifie qu'elle a trouvé des possibilités et que pour la

maternité ça vaudrait la peine. **M^{me} Grazioli** acquiesce. Elle explique qu'ils sont encore en train de tester d'autres modèles avec les parents. La députée S demande si la société Eco-couches a des partenariats avec certaines crèches et si, concernant les locaux et leur financement, la société a demandé un soutien au travers du prix du développement durable. A la première question, il lui est répondu qu'il y a 2-3 crèches qui leur ont posé des questions par rapport aux coûts que les couches lavables pourraient représenter pour elles, mais il n'y a pas eu de suite. Quant à la deuxième, **M^{me} Grazioli** répond par la négative.

La même députée remarque que la lessive que la société Eco-couches utilise vient de la marque « L'Arbre Vert ». Elle demande s'ils ont déjà pensé à un partenariat avec « La Corde à Linge », par exemple. Pour **M^{me} Grazioli** « La Corde à Linge » ne propose que de la lessive liquide ; or la lessive liquide ne fonctionne pas pour les couches. Elle explique qu'ils ont impérativement besoin de lessive en poudre.

Concernant le développement de la société, ont-ils déjà pensé à fonctionner avec des personnes en insertion ? La commissaire demande également d'où leur est venue l'idée de proposer un service complet pour les couches lavables. Il lui est répondu que pour l'instant ils n'ont pas réfléchi à cela, parce que la première urgence est de réussir à trouver des locaux et, concernant l'idée, **M^{me} Grazioli** répond que son fils a aidé une jeune maman en détresse qui avait une petite fille qui faisait des allergies monstrueuses aux fesses. Il a commencé à acheter des couches lavables et en moins d'une semaine son allergie est partie. Petit à petit est venue l'idée de proposer ce service de couches lavables.

Une députée PDC demande si dans la couche lavable il y aurait une partie jetable. **M^{me} Grazioli** répond par la négative, tout est lavable. Pour faire de l'écologie, il faut mettre les mains où personne n'a envie de les mettre. Elle précise que le tissu polaire qui est à l'intérieur de la couche subit un programme spécial, afin de le dégraisser pour enlever les résidus de crème protectrice pour les fesses des bébés. Une fois que le tissu polaire est propre, il est trempé pendant 12 heures dans du vinaigre et du produit vaisselle bio. Il est ensuite relavé une deuxième fois. La même députée remarque que la motion propose d'avoir des couches lavables pour les personnes âgées. Elle demande si c'est quelque chose que la société Eco-couches pourrait développer. **M^{me} Grazioli** répond qu'ils ne peuvent pas se différencier autant. Concernant la question sur l'apprentissage plus rapide de la propreté, la même députée demande si cela pourrait être en raison de l'inconfort des couches lavables. **M^{me} Grazioli** répond que les couches lavables sont très confortables quand elles sont sèches, mais qu'elles le sont beaucoup moins

quand elles sont mouillées, si bien que l'enfant fait très vite savoir à ses parents qu'il est mouillé. A partir du moment où les parents habituent l'enfant à être au sec, l'enfant devient propre plus rapidement. La députée PDC demande si les parents changent plus souvent leur enfant. **M^{me} Grazioli** répond par la négative. Elle explique qu'il faut changer la couche quand le bébé le demande ou quand on s'aperçoit qu'elle est mouillée. Pour les tout-petits, il faut compter 50 couches par semaine et pour les plus grands 42 couches, c'est-à-dire 6 changes par jour.

Un député PLR remarque que **M^{me} Grazioli** a dit qu'ils avaient des difficultés à trouver des locaux, qu'ils livraient de nuit et qu'ils travaillaient 7 jours sur 7. Il demande quel est le potentiel de développement de la société Eco-couches et le délai pour qu'elle soit rentable. **M^{me} Grazioli** répond qu'un emploi à plein temps est créé tous les 150 abonnés. Il ne sera donc évidemment pas possible de continuer à travailler seulement à deux et il faudra envisager d'engager du personnel si la société se développe. Elle explique qu'ils ont d'ores et déjà décidé de travailler avec des personnes de 50-55 ans, puisque ce sont des personnes qui ont de la peine à retrouver du travail lorsqu'elles se retrouvent au chômage. Le même député soulève qu'elle a dit qu'elle travaillait bénévolement. **M^{me} Grazioli** répond qu'elle est à la retraite et qu'elle n'a pas besoin d'autres revenus. Au sujet de la rentabilité, elle voit qu'il y a un effet domino qui est en train de se faire sentir et que, d'ici deux ans, elle pourra prendre une vraie retraite.

La présidente demande s'ils ont une date limite pour trouver des locaux. **M^{me} Grazioli** répond par la négative. Elle explique qu'ils ont déjà dû quitter les locaux qu'ils occupaient précédemment et qu'ils sont aujourd'hui obligés de faire le travail chez eux. Il y a donc un réel problème de place qui se pose. La présidente demande si cela signifie qu'ils cherchent des locaux le plus rapidement possible ; il lui est répondu par l'affirmative.

Un député UDC demande s'ils ont envisagé un partenariat avec Foyer Handicap qui cherche des sociétés qui seraient prêtes à proposer des travaux qui ne demandent pas trop de compétences. **M^{me} Grazioli** répond par la négative. Elle explique que pour le moment ce n'est pas possible, mais que ce serait éventuellement une idée pour le futur. Elle souligne toutefois les difficultés rencontrées par les personnes âgées de plus de 50 ans à la recherche d'un emploi, ce à quoi elle est particulièrement sensible.

Un député MCG remarque que Foyer Handicap pourrait les aider à trouver un local. **M^{me} Grazioli** répond que leur idée n'est pas de se retrouver pieds et poings liés. Elle explique que la philosophie de leur société est un peu différente des autres parce qu'ils ne courent pas derrière le profit.

Une députée PLR demande s'ils ont pris contact avec la FTI. Il lui est répondu par la négative, mais la société regarde systématiquement s'il y a des locaux qui pourraient leur convenir.

Audition du 10 octobre 2019 : M^{me} Klara Posfay Barbe, médecin-chef du service de pédiatrie générale, et M. Didier Gevaux, directeur du département de l'exploitation des HUG

M. Gevaux explique qu'ils ont lu attentivement la motion et qu'ils comprennent tout à fait la préoccupation qui y est liée.

Au niveau des HUG, il explique que lorsqu'il parle de couches il se réfère à l'ensemble des services des HUG, puisqu'il y a des couches pour tous les âges. Pour les achats 2018 par exemple, seulement 40% de la totalité des couches étaient destinées à la maternité et à la pédiatrie. Les HUG achètent environ 900 000 couches chaque année. La problématique des couches existe donc, mais est très large et compliquée à analyser.

A la lecture de cette motion, il explique qu'ils ont étudié les chiffres, afin de déterminer ce qu'il faudrait mettre en place pour avoir des couches lavables pour l'ensemble des services. Il explique, tout d'abord, qu'il existe une logistique de lavage pour les draps et les uniformes qui se situe sur le site de Belle-Idée, et qu'il y a un certain délai entre le départ au lavage et le retour dans les unités. Il faut donc du stock pour réussir à tourner. Les HUG sont tenus de faire un pré-lavage puis un lavage à haute température. Ensuite, le linge est passé dans des séchoirs. Selon l'analyse des chefs de production de la centrale de traitement du linge, il faudrait faire des investissements conséquents en machines et en séchoirs pour pouvoir incorporer, en plus de ce qui est fait aujourd'hui, le lavage des couches lavables. Il précise que la laverie de Belle-Idée lave aujourd'hui 87 tonnes de linge par semaine. Rajouter les 6 tonnes par semaine que représenteraient les couches lavables demanderait un investissement dans des tunnels de lavage appropriés et dédiés au lavage des couches.

A côté de cela, il explique qu'il faudrait mettre en place tout un circuit. Au sein même des unités, il faudrait qu'un premier tri soit fait, il faudrait aussi prévoir des sacs spécifiques pour limiter les odeurs et transporter les couches. Ensuite, à l'arrivée à Belle-Idée, un second tri serait à faire. Comme on parle de 27 tailles de couches différentes, le circuit à mettre en place serait conséquent.

Il explique qu'il faudrait aussi qu'un investissement soit fait pour l'achat des couches elles-mêmes et pour garantir un stock. Comme les couches lavables coûtent environ 30-40 francs l'unité, il faudrait dépenser

700 000 francs pour l'achat de ces couches. Pour les sacs qui serviraient à transporter les couches, il faudrait prévoir un investissement de 400 000 francs ainsi qu'un investissement de 500 000 francs pour le tunnel de lavage. Il rend aussi la commission attentive au fait qu'il faudrait prévoir des ETP supplémentaires pour pouvoir faire ce travail de lavage de 6 tonnes supplémentaires par semaine.

M^{me} Posfay Barbe, pédiatre et infectiologue, concernant la logistique, déclare que le stockage serait effectivement problématique. Elle explique que rien que dans une unité de pédiatrie, il y a 6 tailles de couches différentes, sans parler des enfants qui sont incontinents pour des raisons de maladie ou d'opération. Il s'agirait donc d'avoir un endroit et un local conséquent pour pouvoir stocker et garder ce nombre important de couches différentes. Elle remarque, par ailleurs, qu'il ne s'agirait pas seulement de stocker les couches en elles-mêmes, mais aussi tout ce qui va avec. Elle explique en effet qu'une couche lavable est constituée de minimum 4 parties : une partie couche (qui est moins absorbante qu'une couche jetable et qui doit donc être changée plus souvent pour ne pas irriter les fesses de l'enfant), un insert (qui permet d'éponger les sécrétions biologiques), une surcouche qui permet de retenir le tout et finalement une partie permettant d'attacher le tout ensemble.

Dans l'unité principale des enfants hospitalisés et des bébés (hors maternité), elle explique qu'il n'y a pas de salles de bain dans les chambres. Pour changer un bébé qui porterait une couche lavable, il faudrait que les soignants ouvrent la couche, raclent les selles dans les toilettes et séparent ensuite toutes les parties pour les laver et ensuite aller les déposer dans un autre local. Ces va-et-vient favoriseraient les risques de transmission des infections. Elle explique aussi que les enfants sont parfois dans des chambres isolées, ce qui signifie que la personne sortant de la chambre devrait se déshabiller pour amener la couche puis se rhabiller pour pouvoir entrer à nouveau dans la chambre. Tout ceci représente du temps que les soignants ne pourraient plus octroyer aux enfants pour des soins.

Elle explique par ailleurs qu'il y a une étude scientifique qui a été menée dans un hôpital où il y avait une unité qui utilisait des couches jetables et une autre qui utilisait des couches lavables. Dans l'unité qui utilisait des couches lavables, il a été démontré qu'il y avait plus de bactéries sur les surfaces planes. Dans un environnement comme un hôpital où il y a beaucoup de bactéries et beaucoup de virus, le fait d'utiliser des couches lavables voudrait dire qu'il y aurait un risque accru de transmission à l'intérieur de l'hôpital via les surfaces.

Elle n'est pas hostile à l'idée d'avoir des couches lavables ni à la démarche pour trouver de meilleures solutions, mais tout cela nécessiterait du personnel supplémentaire et probablement des détergents différents.

En ce qui concerne le transfert des sacs de linges souillés, elle explique qu'il n'y a actuellement pas de locaux qui permettent de stocker le linge sale plus longtemps que de manière très ponctuelle. Le fait de devoir stocker ces couches sales représenterait donc un problème dans des unités non climatisées avec beaucoup de couches qui sont changées.

Elle remarque que dans la motion on parle d'enfants qui sont changés 5 fois par jour alors qu'en réalité les prématurés et les nouveau-nés peuvent être changés jusqu'à 15 fois par jour. Et puis, quand les bébés ont la diarrhée, il faut les changer encore plus souvent. Les soignants passent énormément de temps à changer les enfants donc avec une procédure qui serait rallongée ce serait très compliqué à gérer.

En ce qui concerne les nouveau-nés, elle explique qu'il est très important de savoir s'ils ont fait pipi ou pas la première fois et que pour cela ils utilisent des couches qui contiennent un détecteur d'urine. Malheureusement, avec une couche lavable, on ne pourrait plus garantir ce contrôle.

En résumé, les arguments principaux qu'il faut garder à l'esprit, en dehors du stockage et de l'acheminement vers le lavage, sont le temps que cela prendrait d'utiliser des couches lavables, mais surtout les risques de transmission qu'il y aurait à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital.

La présidente précise que la société Eco-couches achète ses couches lavables 7 francs pièce et non pas 30-40 francs.

Questions des commissaires

Une députée PDC souligne la complexité des germes dans un hôpital. Elle explique que la motion parle particulièrement de la maternité, mais qu'elle n'aborde pas tellement la problématique des couches pour les personnes âgées. Elle demande à **M. Gevaux** si les chiffres qu'il a énoncés au début de sa présentation concernent l'ensemble des couches des HUG ; celui-ci acquiesce. Il explique que les couches de la maternité ne représentent que 40% de la totalité des couches (900 000 par année). La députée demande aux auditionnés s'ils sont au courant que certaines maternités françaises utilisent des couches lavables. **M. Gevaux** répond qu'il l'a appris en lisant la motion. La même députée remarque, par rapport à la maternité, qu'en principe, les enfants qui arrivent au monde n'ont pas encore attrapé de germes qui leur donneraient des diarrhées. Elle demande aux auditionnés s'ils pensent que le secteur de la maternité (sans la néonatalogie) serait un secteur dans lequel

quelque chose pourrait être développé. **M^{me} Posfay Barbe** répond que ce serait quelque chose d'explorable en sachant néanmoins que les nouveau-nés doivent souvent être changés. Ils ont la peau plus fragile et un rythme plus rapide qui font qu'ils doivent être changés plus souvent. Pour les nouveau-nés, elle explique qu'il y a deux tailles de couches différentes, si on ne prend pas en considération les prématurés. Il y aurait donc une gestion de volume qu'il faudrait gérer. Elle indique par ailleurs qu'il y a un risque élevé de vol de ces couches réutilisables. Si des personnes prennent par mégarde une couche jetable dans leur poussette au moment de partir de la maternité, l'impact est moins grand que pour des couches lavables. **M. Gevaux** demande, par rapport à l'hôpital d'Alençon, combien il y a de naissances par année. La députée PDC répond qu'il y a 1000 naissances. **M^{me} Posfay Barbe** remarque que cela représente moins du $\frac{1}{4}$ des naissances des HUG. Elle explique que dans la région de Vancouver ils ont décidé de faire des essais, mais qu'ils sont revenus en arrière à cause des questions d'infectiologie et de risques de transmission à d'autres enfants mais aussi de personnel. **M. Gevaux** explique qu'il serait aussi très difficile de devoir expliquer au personnel de la laverie qu'en plus des draps et des uniformes souillés ils devraient trier et nettoyer des couches sales.

La même députée demande si c'est un produit chimique qui permet de détecter que l'enfant a fait pipi. **M^{me} Posfay Barbe** répond par la négative. Elle explique que c'est un colorant qui permet cela.

Un député Ve remarque que lorsqu'on veut changer la façon de faire, l'incitation est souvent financière. Il demande comment sont facturées les couches aux HUG. Il demande si elles sont incluses dans le prix de pension de façon forfaitaire ou si elles sont facturées de façon individuelle. Il demande s'il y a une différenciation de prix entre la néonatalogie, la pédiatrie et la gériatrie. **M. Gevaux** répond qu'elles sont incluses dans le prix de pension de façon forfaitaire.

Un député S remarque que le prix d'une couche lavable se situerait entre 30 et 40 francs. Il demande plus d'explications par rapport à cela. **M. Gevaux** répond qu'il faudrait en effet payer entre 30 et 40 francs la couche pour pouvoir avoir du stock. Le même député demande combien de tunnels seraient nécessaires. **M. Gevaux** répond qu'il en faudrait un seul. Il explique que la buanderie actuelle a été construite pour 60 tonnes par semaine et qu'aujourd'hui les HUG traitent 87 tonnes de linge par semaine. Il y aurait donc un problème de place pour mettre un tunnel de lavage supplémentaire. Il indique par ailleurs qu'un tunnel coûte minimum 250 000 francs.

Un député UDC remarque que le problème des couches jetables concerne surtout le tonnage qui finit dans les usines d'incinération. Il demande si ce ne

serait pas aux fabricants de trouver des couches plus adaptées. **M^{me} Posfay Barbe** répond que le fabricant « Pampers » est pas mal attaqué en ce qui concerne la question du recyclage, surtout par rapport à la coque plastique des couches. Elle explique toutefois qu'ils ont trouvé des façons de réutiliser l'intérieur des couches. L'Italie a ouvert une usine qui permet de recycler 1 million de couches par année. Ce n'est pas une grande quantité pour l'instant, mais c'est un projet pilote qui pourrait être étendu ailleurs. Elle explique que, dans cette usine, ils retravaillent le plastique des couches pour en faire des accessoires plastiques pour les meubles. Il y a donc une volonté globale de trouver des solutions, mais le problème c'est qu'on ne veut pas de couches qui fuient. Selon elle, il y a probablement des choses qui vont se développer, puisque la plupart des fabricants de couches jetables travaillent de façon active pour trouver un compromis entre le recyclage et la fonction des couches.

Une députée PDC demande quels seraient les inconvénients médicaux à utiliser des couches lavables. **M^{me} Posfay Barbe** répond qu'elle n'est personnellement pas du tout hostile à ce que les parents utilisent des couches lavables. C'est une bonne idée, mais cela représente quand même un certain nombre de contraintes. Si on doit emballer les couches lavables dans cinq sacs plastiques pour qu'il n'y ait pas d'odeurs, on perd un peu le sens de la mesure. Pour répondre à la question, elle explique que les couches jetables sont très absorbantes. Il y a des canaux d'air pour qu'il y ait le moins de contact possible entre la peau du bébé et l'humidité puisque c'est cela qui crée des dermatites de couche. Le problème avec les couches lavables c'est que l'insert n'a pas ces propriétés absorbantes et donc pas la même capacité d'absorption. Cela signifie qu'il faut changer les enfants plus souvent. Comme il y a souvent un petit délai entre le temps où l'enfant a fait ses besoins et le moment où les parents s'en rendent compte, il y a plus de risques de dermatites de couche qu'avec une couche jetable. Si les parents sont vraiment très attentifs à cela, alors il ne devrait y avoir aucun problème.

La présidente remarque que **M. Gevaux** a parlé de 2-3 ETP qu'il faudrait engager en plus. Elle demande si le coût moyen se situe autour des 150-180 000 francs. Il lui est répondu qu'un ETP en classe 6 avec toutes les charges comprises c'est 100 000 francs environ. La présidente remarque que cela représenterait 300 000 francs en plus, auxquels s'ajouteraient encore le coût d'un tunnel de lavage (250 000 francs minimum), l'achat du stock des couches (700 000 francs) et l'achat des sacs pour limiter les odeurs dans les unités (400 000 francs). **M. Gevaux** acquiesce.

La présidente remarque qu'au niveau du service de la pédiatrie, les infirmières devraient aussi passer plus de temps à changer les enfants et que

cela aurait un impact sur les ETP. **M^{me} Posfay Barbe** répond que ce ne serait pas seulement le cas en pédiatrie mais aussi en gériatrie par exemple. Elle remarque que ce travail ne serait par ailleurs pas très valorisant.

Une députée PLR explique que la représentante de la société Eco-couches, qui s'occupe de fournir des couches aux parents et de les laver, a présenté une couche unique qui intègre les 4 composantes. Elle explique que c'est un emballage qui est utilisé une seule fois par les parents. La société Eco-couches récupère ensuite les couches sales entières, c'est-à-dire sans vidage préalable dans les toilettes, et les lave. Il n'y a donc pas cette problématique de devoir racler l'intérieur des couches dans les toilettes. Elle précise que ces couches viennent de Chine et coûtent 7 francs. Elle demande également quel est le prix des couches jetables achetées par les HUG. **M. Gevaux** répond que les HUG n'achètent rien qui vienne de Chine et que le prix des couches jetables achetées revient à 1,50 franc/pièce, précisant qu'il s'agit du coût moyen pour toutes les unités concernées. Il répète que, sur les 900 000 couches achetées en 2018, il y en a seulement 40% qui l'ont été pour la maternité/pédiatrie.

La même députée demande aux auditionnés si la manière de faire de la société Eco-couches leur permettrait de changer leur avis ou si ce serait quand même trop compliqué à mettre en place au sein des HUG. **M^{me} Posfay Barbe** répond que cette manière de faire permet effectivement de gagner du temps, parce qu'il n'y a pas besoin de racler les selles dans les toilettes ni de séparer les différentes parties de la couche. Par contre, elle explique que le risque infectieux est maintenu. Et puis, la question de la gestion des couches sales reste.

Un député PLR explique qu'il a bien compris que le risque de transmission était extrêmement élevé et que les couches des prématurés et des nouveau-nés pouvaient être changées jusqu'à 15 fois par jour. Si on devait faire un test pilote, il demande si ce ne serait pas plus approprié de le faire en gériatrie. **M. Gevaux** répond que le résultat serait le même parce qu'il faudrait quand même laver les couches. Le même député remarque qu'il faut peut-être moins souvent changer les personnes en gériatrie qu'en maternité. **M^{me} Posfay Barbe** répond qu'on va tous entre 4 et 8 fois aux toilettes par jour. Elle explique qu'en gériatrie, ce sont souvent des gens avec mobilité réduite qui portent des couches. Ainsi, si on doit les soulever trois fois pour pouvoir mettre les 4 couches c'est un peu compliqué. Concernant le pourcentage de couches utilisées en gériatrie, **M. Gevaux** ne connaît pas le chiffre, mais il peut se renseigner.

Une députée PDC demande combien de temps les mamans restent à la maternité avec leur bébé. **M^{me} Posfay Barbe** répond 2-3 jours en moyenne.

Discussion des commissaires

Un député UDC remarque qu'il semble difficile de mettre en place un système de couches lavables dans un hôpital qui se bat au quotidien contre les maladies nosocomiales. Il remarque que les couches lavables sont typiquement un produit qui pose un problème environnemental et pourraient être utilisées en bonne partie par les familles. Il déclare qu'il n'est pas persuadé que tous les jeunes qui militent pour le climat vont acheter des couches lavables le jour où ils auront des enfants. Quand il faut faire des efforts particuliers, il n'y a plus grand monde.

Une députée PDC demande s'il serait possible d'écrire à la maternité d'Alençon pour obtenir quelques chiffres de leur part, et elle propose d'attendre leur réponse avant d'aller de l'avant. La présidente répond qu'elle va essayer de les contacter.

Une députée PLR remarque que l'intérêt pour les couches lavables existe et qu'il serait intéressant d'avoir une campagne de sensibilisation et d'information plutôt que de viser la maternité. Elle propose d'amender la motion afin de prévoir une campagne de sensibilisation. On pourrait par exemple imaginer remettre des petits flyers à la maternité ou regarder avec l'Arcade Sages-Femmes ce qui pourrait être fait.

Une députée PDC rejoint l'avis de la députée PLR. Elle propose éventuellement d'auditionner les crèches, puisqu'apparemment il y a un problème à ce niveau-là et que certaines refusent les couches lavables.

La présidente répond que les crèches sont toutes communales et qu'elles sont souvent gérées par des fondations. Elle remarque par ailleurs que la motion s'adresse principalement aux HUG et qu'ils ont été auditionnés.

Un député MCG propose effectivement de retravailler cette motion et d'éventuellement l'amender. Il explique qu'il va voir avec son groupe et les signataires de la motion comment ils veulent la modifier.

Un député EAG considère qu'il n'est pas nécessaire que la commission passe du temps sur cette motion. Selon lui, ce n'est pas un sujet prioritaire. C'est tout à notre honneur de se poser la question de la pollution dans notre canton, mais on devrait réfléchir à le faire dans le sens d'orientations politiques plutôt que de le faire au cas par cas. Si le groupe MCG veut faire une proposition concrète d'amendement, c'est une idée, mais il ne voit pas d'intérêt à ce que la commission travaille elle-même sur cette motion pour essayer de l'améliorer en multipliant les auditions.

Un député Ve remarque qu'il paraît difficile de faire quelque chose au niveau de la maternité. Par contre, il propose d'amender la 2^e invite. Comme la société Eco-couches a l'air d'avoir des difficultés à grandir, il propose

d'étudier la possibilité de mettre sur pied des structures pour la collecte. Il précise qu'il ne s'agirait pas d'aider spécifiquement la société Eco-couches mais d'éventuellement mettre sur pieds des structures de collecte. Il y a peut-être quelque chose à étudier pour que cela prenne un peu d'ampleur et pour que les familles utilisent des couches jetables à titre individuel. Il considère par ailleurs qu'il serait intéressant d'intégrer un volet d'information et de sensibilisation. A son sens, il faut vraiment travailler sur les deux : avoir des campagnes de sensibilisation et mettre à disposition des parents des structures un peu plus grandes que Eco-couches.

Une députée PDC explique qu'elle n'a pas trouvé d'autres entreprises qui proposaient le système livraison/récolte/lavage mis en place par la société auditionnée. A son sens, il pourrait y avoir un problème avec la COMCO si on favorise et privilégie une seule entreprise. Elle réitère sa demande d'attendre la réponse de l'hôpital d'Alençon avant de prendre une décision sur cette motion.

Un député PLR remarque que Eco-couches est le modèle d'une affaire qui est très précaire. Pour lui, on est en train de faire d'une petite particularité une généralité. Il rappelle que la société auditionnée a 67 clients sur 4000 naissances annuelles aux HUG. A son sens, ce n'est pas seulement une question de publicité mais aussi une question d'envie des parents. Il considère par ailleurs que ce n'est pas le rôle de l'Etat de faire de la publicité pour une seule société qui n'est pas encore très pérenne. Cette société est surtout une start-up qui peut être aidée par la FAE ou la FONGIT mais pas par l'Etat. Il faut les laisser s'organiser avec ces structures.

En ce qui concerne l'hôpital d'Alençon, il propose de leur demander quels coûts les couches lavables représentent pour eux, quel est leur système, ce que les couches lavables impliquent, où ils les ont achetées, quelles machines ils utilisent pour les laver et selon quel processus. Il souligne le fait que les processus d'hygiène en Suisse ne sont pas les mêmes qu'en France.

Un député UDC remarque qu'il y a effectivement seulement 67 familles qui jouent le jeu sur plus de 4000 naissances aux HUG. Il insiste sur le fait que ce n'est pas un travail très agréable pour le personnel que de devoir aller racler les selles et les mettre dans les toilettes. Il faudrait donc aussi demander aux gens qui devraient le faire tous les jours ce qu'ils en pensent.

Un député Ve répond au député PLR qu'il ne cherchait pas à promouvoir d'une façon ou d'une autre la société Eco-couches. Il s'agit de promouvoir des structures de ce type, mais pas seulement celle-là.

La présidente propose d'écrire une lettre à l'hôpital d'Alençon. Entre-temps, la commission attendra de la part des auteurs de cette motion un

amendement qui aille dans le sens d'incorporer une campagne de sensibilisation.

Une députée MCG remarque que, sans structures prévues, une campagne de sensibilisation ne servirait à rien.

Discussion interne du 14 novembre 2019

La présidente explique avoir eu un échange téléphonique avec le chef de service de l'hôpital l'Alençon, avec une sage-femme ainsi qu'avec la responsable de la société ATRE (entreprise qui se charge de livrer les couches lavables à l'hôpital d'Alençon). Elle explique que ce contrat a aujourd'hui été étendu à deux maternités proches de Alençon.

Elle explique que, dans l'hôpital d'Alençon, les couches lavables concernent uniquement la maternité. Ils ont un contrat forfaitaire avec une société pour 700 couches par année, livraison comprise. Ces couches sont de fabrication française et coûtent 24 euros/pièce. Ces couches viennent sous forme de pack spécial, ce qui fait qu'il n'y a pas besoin de racler les matières fécales. Les mamans ou les infirmières changent les bébés et c'est l'entreprise qui récupère les couches et procède à un traitement très semblable à celui dont avait parlé la société Eco-couches.

Elle précise que ces couches sont distribuées dans les chambres par cette entreprise privée selon le choix des parents. Cela signifie que la clinique offre le choix aux parents d'utiliser des couches lavables ou pas. Elle précise que la maternité travaille seulement avec deux tailles de couches lavables.

Elle explique que les personnes avec qui elle a parlé ont dit que les couches lavables ne posaient pas de problème. Elle rappelle quand même que les HUG traitent 900 000 couches par année et qu'il y a plus de 11 tailles. Nous ne sommes donc pas du tout dans le même ordre de grandeur que l'hôpital d'Alençon.

Une députée PDC précise que les 900 000 couches utilisées aux HUG ne concernent pas seulement la maternité mais bien tous les services des HUG. Elle remercie la présidente d'avoir contacté l'hôpital d'Alençon. Pour sa part, elle considère que les couches lavables ne sont pas applicables en l'état aux HUG.

La présidente propose d'ouvrir la discussion sur cette motion. Elle demande s'il y a des prises de position. Il n'y a aucune prise de position.

Vote

La présidente met aux voix la M 2545 :

Oui :	2 (2 MCG)
Non :	7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

La M 2545 est refusée.

En conclusion, la commission a étudié avec sérieux la motion proposée par le groupe MCG. Il ressort de nos débats que la thématique pourrait faire l'objet d'une sensibilisation auprès des particuliers. Cependant, le texte s'adressait aux HUG. Si les chiffres ont parlé, l'investissement de départ pour les HUG est de l'ordre de plus d'un million de francs sans compter les ETP supplémentaires à prévoir, il convient aussi de constater que cela demanderait une réorganisation importante en ce qui concerne le processus à mettre en place et en particulier celui des flux propres/sales qui sont un défi pour un hôpital qui doit garantir la sécurité sanitaire de l'ensemble de ses clients.

Pour les raisons mentionnées, la majorité de la commission a refusé cette motion et vous remercie de faire de même.

Proposition de motion (2545-A)

Couches jetables versus couches lavables

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'impact sur l'environnement des couches jetables est indéniable ;
- qu'une couche jetable se compose d'une matière imperméable plastique en externe (polypropylène ou polyéthylène), d'un gel absorbant (polyacrylate de sodium) et d'un feuillet interne en papier ;
- qu'un enfant par sa consommation de couches jetables, selon certaines études, utilisera environ 25 kg de plastique (polypropylène) équivalent à 67 kg de pétrole (en moyenne une tasse de pétrole par couche jetable) en énergie et cinq arbres ;
- que, toujours selon ces études, 5 millions d'arbres sont abattus chaque année pour fabriquer des couches ;
- que le blanchiment du papier au chlore produit de la dioxine, toxique pour sa santé et pour l'environnement ;
- qu'à cela s'ajoute, comme pour tout produit importé, la pollution liée au transport, les fameux « Pampers » étant produits aux Etats-Unis ;
- qu'outre la pollution, la gestion de ces déchets représente un coût important pour les collectivités donc les impôts (un enfant produira au total environ une tonne de couches jetables souillées ou 35 m³ de déchets !)
- que le traitement de ces déchets coûte aux collectivités environ 200 francs par tonne de couches. Celles-ci seront soit enfouies, mettront 500 ans à se décomposer et relâcheront des produits toxiques dans l'air, les sols et les nappes phréatiques, soit incinérées, produisant des fumées toxiques – les dioxines ;
- qu'une couche lavable de son côté est fabriquée pour la partie absorbante en fibres naturelles (coton, chanvre, bambous) ou synthétiques (microfibres ou polaire), le chanvre et le bambou ayant des propriétés antifongiques et antibactériennes ;
- que la production de coton est énergivore en pesticides (s'il n'est pas biologique) et en eau ;

- que le chanvre se cultive en agriculture extensive (par opposition à l'agriculture intensive) et que, pour les culottes de protection, les plus écologiques sont celles en laine (mais attention aux allergies) ;
- qu'en principe, une vingtaine de couches sont utilisées et lavées ce qui nécessitera trois lessives par semaines, tout en sachant que, de toute façon, avec un bébé, vous ferez grosse modo autant de lessives pour ses vêtements et les vôtres ;
- qu'en résumé, les couches jetables consomment :
 - 3,5 fois plus d'énergie ;
 - 2,8 fois plus d'eau ;
 - 8,3 fois plus de matières premières non renouvelables ;
 - et produisent 60 fois plus de déchets solides que les couches lavables !

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la faisabilité pour la maternité des HUG de remplacer les couches jetables par des couches lavables ;
- à étudier la faisabilité de mettre sur pied une structure pour la collecte et le lavage des couches avec des personnes en insertion professionnelle.